



COUR D'APPEL DE ROUEN
Parquet Général

Rouen, le 19 juin 2019

LE PROCUREUR GENERAL
PRES LA COUR D'APPEL DE ROUEN
A
Monsieur Pascal COUSIN
Président de Nos Amis les Oiseaux
1 Germetet
28220 LANGEY

Objet : Votre courrier en date du 07/06/2019
N/réf : PG : B 541-698/2016

Monsieur,

Vous avez contesté la décision de classement sans suite prise par le procureur de la République de Rouen le 25 octobre 2016 suite à la plainte que vous aviez déposée le 1^{er} décembre 2014 contre La Volaille des clos pour des faits de cruauté envers les animaux.

Le parquet général avait confirmé le classement sans suite le 17 janvier 2017 par courrier, dont vous nous avez rappelé le contenu.

Après lecture de votre courrier transmis le 12 juin 2019 au service parquet général, je ne peux que constater votre fervente lutte pour le bien-être animal.

L'élément nouveau à charge à l'encontre de La Volaille des clos que vous évoquez dans votre courrier doit être soulevé devant le procureur de la République de Rouen qui reçoit les plaintes ou dénonciations et apprécie la suite à leur donner conformément aux dispositions de l'article 40-1.

Cette compétence n'est pas du ressort du parquet général, lequel a clôturé le dossier en Janvier 2017.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

P/ LE PROCUREUR GENERAL
Hervé GARRIGUES, avocat général